

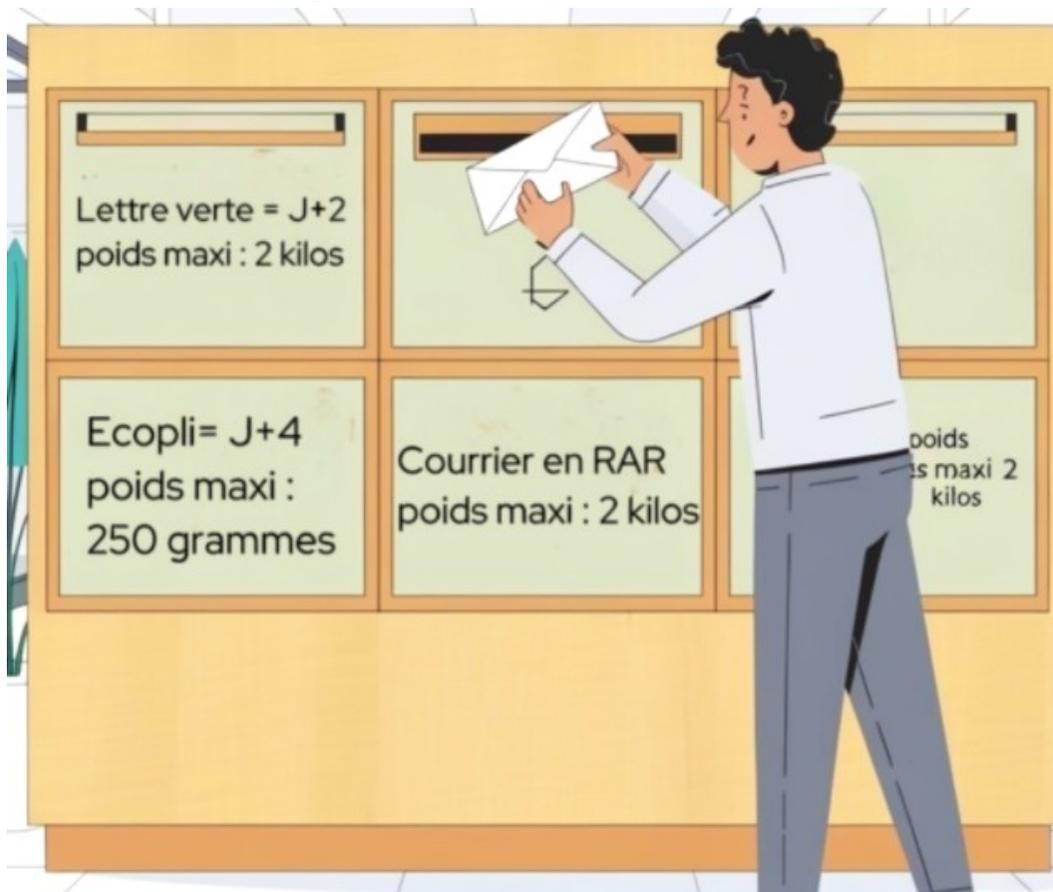
PROCÉDURE Service affaires générales-accueil

- Courriers
- Colis
- Envoi en nombre



COURRIER

Différents types de courriers :



Astuce : Il n'est pas opportun de timbrer en J + 2 le vendredi puisque compte-tenu du week-end, le courrier n'arrivera pas avant celui timbré en J + 4

Pensez à déposer vos courriers dans l'une des boîtes prévues à cet effet à l'entrée de l'accueil avant 14 heures, en précisant bien sur l'enveloppe, les initiales de votre service (au crayon papier)

Le courrier est récupéré par le facteur tous les jours de la semaine avant 16 heures, SAUF le jeudi ; la mairie étant fermée au public, il n'y a pas de relève du courrier ce jour-là.

Attention : si le poids est trop élevé en mode Ecopli, la machine nous avertit. On est obligé de timbrer en mode lettre verte (J + 2)

Colis à envoyer par la poste

Le facteur récupère le courrier du jour mais il ne prendra pas les colis, sauf les colis-retours pré-payés par les fournisseurs ainsi que les colis qui peuvent être expédiés par la Mairie dans une enveloppe (dans la limite de 2 kilos). Tous les envois qui dépassent donc 2 kilos doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. En conséquence, chaque agent qui souhaite envoyer un colis doit :



1 / S'adresser au service Affaires Générales/Accueil de la mairie qui dispose d'une régie d'avances afin de récupérer suffisamment d'argent pour l'envoi du colis.

2/ Se rendre soi-même à la Poste pour expédier son colis, soit dans un paquet Colissimo vendu par la Poste, soit dans un paquet adapté.

3 / obtenir de la Poste une facture à l'adresse de la Mairie de Voreppe et du service concerné (et pas un simple ticket de caisse) ; la facture devra également préciser l'objet de l'achat réalisé.



4 / l'agent doit ensuite ramener la facture ainsi que le reste de la monnaie, en Mairie, auprès du service Affaires Générales/Accueil

Envoi en nombre



- ✓ **Nombre minimum d'enveloppes identiques : 400**
- ✓ **Poids maximum des enveloppes : 50 grammes**

Le service concerné :

- 1/ prévient « le service accueil » au minimum 48 heures à l'avance, du prochain envoi en nombre,**
- 2/ dépose les enveloppes à l'accueil le jour prévu et précise leur nombre exact à l'agent d'accueil.**